

SECRETARIAT GENERALDIRECTION  
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES *Q*DECRET N°77/480 du 13/9/77portant intégration et nomination dans le statut  
de l'Université Marien NGOUABI de M. Côme MANKASSA  
en qualité de Maître-Assistant de Sociologievisé le *7/7/77*  
sous le n° *132*  
AG-DAF  
*B*LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU  
PLAN*D.G.T.*

- VU l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;
- VU l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 ;
- VU l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 ;
- VU la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut  
général des fonctionnaires ;
- VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant  
création de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut  
du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant  
fixation des traitements et salaires des personnels  
de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires de  
la catégorie A ;
- VU le Décret 59/23/FP du 30 janvier 1959 fixant les  
modalités d'intégration dans les cadres de la République  
Populaire du Congo ;
- VU le Décret 67/50 du 24 février 1967 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de  
carrière et classements ;
- VU l'Arrêté 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rému-  
nérations des fonctionnaires ;
- VU le Décret 74/470 du 31 décembre 1974 fixant les échelonnements  
indiciaires des cadres des fonctionnaires ;
- VU le Décret 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et  
hiérarchies créées par la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant  
statut général des fonctionnaires ;
- VU le Décret 64/465/FP-BE du 22 mai 1964 fixant statut commun des  
cadres de l'Enseignement ;
- VU le Décret 76/346 du 21 septembre 1976 portant promotion des  
Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire  
du Congo au titre de l'année 1976 ;
- VU le Décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;
- VU le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur Côme MANCKASSA, né le 28 avril 1936 à Brazzaville (Boua-  
mbondi), titulaire du Doctorat en Etudes Africaines, sanctionnant le Troisième  
Cycle de l'Enseignement Supérieur des Lettres, précédemment Professeur Certifié  
de 6ème échelon, indice 1400 est intégré dans le statut de l'Université Marien  
NGOUABI et nommé Maître-Assistant de Sociologie de 2ème échelon, indice 1400.

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet tant au point de vue de la solde que  
de l'ancienneté pour compter du 6 novembre 1976, sera enregistré, publié au Jour-  
nal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin  
sera. ACC :

BRAZZAVILLE, le 13 Septembre 1977

Par le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du plan,

*[Signature]*  
Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la Justice  
Garde des Sceaux

Le Ministre de l'Education Nationale

*[Signature]*  
Alphonse MOUSSOU-FOUATI.

*[Signature]*  
A. NDINGA.

Le Ministre des Finances

*[Signature]*  
H. LOPES.

Ampliations :

- PM/CAB 1
- SGCM/BC 2
- MEN/CAB 2
- D.G.T. (DGGPCE) 3
- JORPC 2
- DAAF (MEN) 3
- Rectorat 1
- Vice-Rectorat 1
- Secrégal 1
- D.A.AD 4
- AC-DAF 3
- Comptabilité 3
- Intéressé 1
- Chrono ..... 5